

crocher au pouvoir et tenter de gouverner le pays par une supercherie. Il ne devrait pas être capable de réduire à néant, de mauvaise foi, la tradition parlementaire et les coutumes d'où sont nées nos institutions. Mais que veulent faire ceux qui siègent à la droite de l'Orateur? Ils veulent substituer au passé l'espoir en l'avenir. Monsieur l'Orateur, pour employer le langage de Gladstone, ils ressemblent au jockey. Ils disent: "Ne considérez pas ce que nous avons fait dans le passé, mais regardez seulement ce que nous ferons à l'avenir. Accordez-nous vos suffrages, non pas d'après ce que nous avons fait en violant la constitution et en oubliant la coutume, mais d'après ce que nous ferons." C'est aussi clair que le soleil de midi. Tâchez, si vous voulez, de séparer le passé du présent et de ne considérer ces hommes que comme ceux qui siègent dans une position élevée, prêts à dispenser des largesses. Au lieu d'accorder une attention sérieuse, calme et sans passion à une question constitutionnelle, ils désirent y substituer la promesse d'un chemin de fer et de crédits agricoles. Au lieu de diriger l'esprit de l'Assemblée vers la violation de la constitution, de la tradition et de la coutume, ils désirent étudier les tarifs futurs. Au lieu de diriger l'attention vers la violation des institutions que nous avons obtenues par des siècles de luttes, ils disent: "Ne vous préoccupez pas de ces choses, n'y pensez pas; laissez l'honorable député de Brandon (M. Forke) étudier ces choses, mais pensez seulement aux 'oignons d'Egypte' de l'avenir."

Monsieur l'Orateur, une différence fondamentale nous divise ce soir. D'un côté le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen), se rendant compte de ses devoirs, de ses obligations et de ses responsabilités envers cette législature et les législatures à venir, les appréciant à leur valeur et les comprenant, ne veut pas passer pour un enchérisseur qui veut acheter le pouvoir à l'encan. Il n'a pas pour lui de discours du trône; il n'a pas usurpé le pouvoir; il ne vient pas demander aux députés, sur les instances des débris d'un ancien cabinet, de lui assurer leur fidélité dans l'avenir. Non, monsieur l'Orateur, nous ne faisons pas cela. Nous attirons l'attention du Parlement sur ce que l'on a fait au nom de la loi. Nous attirons l'attention sur les violations de la constitution, sur l'abandon de la coutume, sur l'oubli de la tradition et nous n'avons pas d'offre à faire.

Encore un mot. J'ai indiqué cet après-midi ce que, monsieur l'Orateur, avec votre assentiment, je désirais exprimer plus clairement à la Chambre ce soir. Le premier ministre, à la fin de l'élection, devait se démettre ou se pré-

senter devant le Parlement. Qui pouvait donner sa démission? Personne sinon le premier ministre. Qui pouvait se présenter devant le Parlement? Seulement celui qui pouvait se démettre, c'est-à-dire le premier ministre. Permettez-moi de m'expliquer. En vertu de notre constitution, personne, sauf M. Mackenzie King ne pouvait donner sa démission. Mon honorable ami le ministre de la Justice (M. Lapointe) ne pouvait se démettre à sa place, mais le premier ministre pouvait donner sa démission pour lui. Telle est la différence à cet égard, et les deux attitudes se valent: se démettre ou se présenter devant le Parlement.

Une VOIX: C'est ce que nous faisons.

L'hon. M. BENNETT: Non, vous n'avez pas compris l'idée. Vous ne pouviez pas donner votre démission. Seul le premier ministre pouvait le faire et, comme seul il pouvait se démettre, seul il pouvait se présenter devant le Parlement; celui qui peut donner sa démission doit être celui qui accepte l'autre ligne de conduite, c'est-à-dire se présenter devant le Parlement. Je veux m'expliquer clairement; parce que, me semble-t-il, c'est le fondement de toute notre constitution. C'est le fondement de ce à quoi faisait allusion lord Shelbourne, le fondement des remarques de lord Morley et de Gladstone.

L'honorable député de Kindersley (Carmichael), cet après-midi, a touché, à mon sens, une note élevée. Il n'est pas un seul député dans cette Chambre qui ne se soit senti fortement impressionné par son discours. En termes justes, exempts de passion, il a distribué des reproches à l'un et à l'autre parti. Je ne concède aucunement qu'il me faille partager ses vues pour ce qui est du blâme qu'il inflige ou du mérite qu'il accorde à l'un ou à l'autre des partis. Aux membres de son groupe, comme d'ailleurs, à toute la députation, il a tenu à signaler avec insistance dans quelle situation sérieuse son propre groupe se trouvait. Je vais faire une revue rapide du vote et vous verrez comme il est significatif quand on l'examine bien. Mon honorable ami n'en a pas cité la moitié. Et mon très honorable chef ne l'a pas, l'autre jour, donné en entier. Dans ma propre province, en Alberta, dans la circonscription Acadia, 6,843 bulletins ont été donnés contre ce gouvernement et 1,552 seulement en sa faveur. Dans celle de Battle River, 6,701 ont voté contre le gouvernement libéral et 1,690 en sa faveur. Dans Bow River, 6,690 hommes et femmes ont condamné le gouvernement King quand 2,917 seulement lui ont été favorables. Dans Camrose, 5,611 hommes et femmes n'ont plus voulu de l'administration libérale, quand 1,885 seulement se déclarèrent pour son main-